



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, HURE Virginie, PETIOT Dominique, FONTAINE Jacqueline, RABUS Angeline, BAILLY Séverine, LACONDEMINE Aurélien, BERRIER Bruno, BURDIN Gilles

Excusés : CHASSY Christiane (pouvoir à SCHEFFER Sabine), BIZOUARD Aurélie, JONDOT Sylvain

1. Groupe scolaire : litige AD1

Pour rappel, dans le cadre du litige qui oppose la commune de Montret à l'entreprise AD1 (titulaire du lot Gros-Œuvre du chantier école), la commune avait établi un décompte du marché de l'entreprise AD1. Ce décompte prenait en compte les travaux réalisés par AD1 et conformes, la déduction des frais de démolition et de reconstruction et frais annexes s'y rapportant, plus les frais indirects. Après une tentative de négociation, l'entreprise AD1 nous fait connaître son refus et dépose un mémoire auprès du Tribunal Administratif de Dijon. Maître LITTNER-BIBARD, notre avocate déjà en charge du dossier, est chargée de réaliser, pour la commune, un mémoire de réponse.

2. Réforme gestion des listes électorales – commission de contrôle

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Électoral Unique (REU) à partir de 2019, les communes sont chargées de constituer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales en proposant un élu du conseil Municipal, 3 noms de personnes pour la désignation du délégué de l'administration au Préfet ainsi que 3 noms de personnes pour la désignation du délégué du tribunal au président du TGI.

Monsieur Dominique PETIOT se porte volontaire pour se proposer en tant qu'élu municipal à cette commission.

(Après vérification, il n'est pas possible que ce soit un adjoint. Aurélie BIZOUARD est désignée d'office pour représenter le Conseil Municipal dans cette commission).

3. DRI – projet de convention travaux RD 978

Présentation du projet de convention de participation financière du Département de Saône et Loire pour la réfection de la couche de roulement en béton bitumeux de la Route Départementale n°978 dans la traversée de l'agglomération de Montret PR 97+3 à PR 98+562.

Cette convention définit les conditions de participation de la Commune de Montret aux travaux définis ci-dessus, à savoir à hauteur de 30 000 € pour des travaux estimés à 150 000 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Constitution d'une commission pour travailler sur l'aménagement du Bourg : Bruno BERRIER, Séverine BAILLY, Angeline RABUS, Sabine SCHEFFER, Dominique PETIOT.

L'Agence Technique Départementale sera sollicitée pour un accompagnement au recrutement d'un Maître d'œuvre sur ce dossier.

4. RIFSEEP (primes) agents communaux

Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 11 octobre 2018, le régime indemnitaire des agents communaux est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour une prochaine instauration sur la paie des agents.

Pour rappel, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Chaque agent de la collectivité bénéficiera de ce nouveau régime. Le montant de l'IFSE sera calculé selon une grille de critères, et le CIA sera attribué de façon égale à chaque agent, proratisé au temps de travail de chacun.

5. Indemnités de conseil Comptables publics

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau Comptable du Trésor suite au récent changement à la Trésorerie de Cuisery : Monsieur Raphaël DORME. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 pour 1 abstention de verser d'une indemnité de conseil de 45,79 € à Monsieur Damien PERRET pour une gestion de 60 jours et une indemnité de 257,89 € à son remplaçant Monsieur Raphaël DORME pour une gestion de 300 jours, soit 70 % des montants demandés par la Trésorerie de Cuisery.

6. Bresse Louhannaise Intercom'

a) Rapport d'activité 2017

Présentation du Rapport d'activité 2017 de BLI.

b) Charte sur les modalités d'organisation du service scolaire de BLI

Madame la Maire expose suite à l'harmonisation de la compétence scolaire à l'ensemble du territoire de Bresse Louhannaise Intercom', à compter du 1er janvier 2019, le conseil communautaire par délibération du 17 octobre 2018 a validé l'établissement d'une charte définissant les modalités d'organisation et de gestion de la compétence entre la communauté de communes et les communes.

Cette charte, qui sera signée par le président de l'intercommunalité et chaque maire des communes membres, a vocation à s'appliquer dès la prise de compétence.

Le document n'est encadré par aucun fondement juridique. Il constitue une sorte de « cadre déontologique » qui précise les relations entre l'intercommunalité et les communes dans l'exercice de la compétence scolaire.

La charte a pour objectif de structurer l'organisation à venir. Son rôle est de préciser les missions et les responsabilités de chaque échelon territorial dans la répartition des compétences en matière scolaire

de façon à garantir le bon fonctionnement du service. Elle a également pour objet de renforcer le lien qui unit l'intercommunalité et les communes.

A cet effet, la charte acte notamment le rôle des communes membres comme relais de proximité ainsi que la place des élus communaux dans l'exercice de la compétence à l'échelle intercommunale.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

7. Demands de subvention

a) Coopérative scolaire

600 € seront répartis entre chaque classe.

b) MARPA Simard

150 €.

c) Secours populaire Français

d) AFM Téléthon

e) Association Valentin HAUY (aveugles et malvoyants)

Pas de subvention versée.

f) Département – Fonds de solidarité logement (FSL)

Cotisation annuelle de 280 €.

8. Questions diverses

a) Commission d'appel d'offres : ouverture et analyse des plis marché diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision du PLU de Montret, un diagnostic agricole au préalable est nécessaire. Un appel d'offre a été lancé ce début de mois, et la commission d'appel d'offres devra se réunir pour l'ouverture et l'analyse des plis en présence de l'ATD. Cette commission sera composée des élus suivants : Aurélien LACONDEMIN, Sabine SCHEFFER, Dominique PETIOT, Stéphane BESSON. L'ouverture des plis aura lieu le 30 novembre 2018.

b) Devis divers

- Comalec : devis de 1 769,88 € HT pour l'éclairage de la cour de la Mairie pour les manifestations nocturnes, et devis de 1 743,94 € HT pour un coffret de prises sous l'escalier de la mairie pour un renfort électrique lors des marchés de producteurs locaux. Devis approuvés à l'unanimité, signature du Maire.
- Vérifications périodiques annuelles : installations électriques, chauffage gaz/ventilation, éclairage stade et tennis, appareil de levage, jeux extérieurs.
Deux devis : Apave et Véritas. Apave étant le plus avantageux a été sélectionné à l'unanimité.

c) Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

Délégation du Conseil Municipal au Maire des pouvoirs suivants :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Présenter des demandes en justice.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.